S.M.C.T.O.M. de NONTRON (Siren : 252402466)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Saint-Front-sur-Nizonne
Arrondissement	Nontron
Département	Dordogne
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	20/05/1976
Date d'effet	20/05/1976

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	M. Gérard COMBEALBERT

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Bois des Charrets
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	24300 SAINT FRONT SUR NIZONNE
Téléphone	05 53 56 20 52
Fax	05 53 56 01 99
Courriel	smctom.nontron@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions fiscalisées des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	Spéciale et camping

Population

Population totale regroupée	27 909
Densité moyenne	25,47

Périmètres

Nombre total de membres : 3

- Dont 3 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
24	CC Dronne et Belle (200041572)	CC
24	CC du Haut Périgord (200041564)	CC
24	CC du Périgord Vert Nontronnais (200041176)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 2

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés *Compétences obligatoires : - Collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés. - Collecte et traitement des ordures ménagères et des déchets assimilés. - Collecte et traitement des déchets et encombrants des ménages en apport volontaire en déchètteries fixes et en déchèteries mobiles. - Collecte sélective des emballages ménagers, des déchets verts, des papiers/journaux/magazines, du verre en apport volontaire et de tous autres matériaux dont la collecte séparée pourrait être préconisée par les textes législatifs et réglementaires ou par circulaires. - Transport et traitement des ordures ménagères et des déchets assimilés ainsi que des encombrants. - Transport et tri des déchets issus de collecte sélective, revente de matériaux recyclables. - Création, aménagement et gestion des déchèteries de son périmètre d'activité. - Surveillance et suivi de la décharge de St Front sur Nizonne suite à sa fermeture le 1er juillet 2002. Compétences facultatives : - Dans le cadre de la mise en place du plan départemental de gestion des déchets, le syndicat peut transférer l'exercice de ses compétences en matière de transfert, de transport, de traitement et de tri des déchets, au syndicat mixte départemental pour la gestion et le traitement des déchets ménagers et assimilés (SMD3). Le syndicat est autorisé à intervenir pour le compte de collectivités extérieures à son périmètre dans le cadre de conventions et dans le respect du droit en vigueur. Le syndicat est autorisé à assurer des prestations pour le compte de ses adhérents. Le syndicat est autorisé à organiser toute action de communication relative aux déchets ménagers et assimilés.* Par substitution
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
24	S. MIXTE DEP. POUR LA GESTION ET LE TRAIT. DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (252405329)	SM fermé	340 703

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2016 - millésimée 2013)